

Le poète. Ah ! tu as fait un projet de loi sur l'organisation du travail, toi, infâme paresseux ? — **Le valet.** Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est le valet de chambre de M. Ledru-Rollin... un gaillard qui a bien de l'esprit, celui-là !... moi, je suis seulement un des membres de la commission qui est chargée de l'examiner et de faire son rapport au club des Indépendants... (tirant un papier de sa poche.) Voilà l'affaire !

Le poète. Parbleu ! je suis curieux de voir comment tu entends la solution du grand problème qui met martel en tête à tout le gouvernement provisoire. Puisque Molière consultait sa servante, je peux bien prendre ton avis. Voyons, lis-moi cela. — **Le valet.** C'est tout simplement un projet...

Le poète. Nous verrons bien. — **Le valet.** Et que l'Assemblée nationale aura le droit d'adopter.

Le poète. Hum ! hum ! (Lisant.)

PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Art. 1er. Les maîtres sont abolis...
Le poète interrompant. Cela ne commence pas trop mal. — **Le valet, reprenant.** Les maîtres sont abolis. Les domestiques ne les serviront désormais qu'à titre de frères.

2. Les domestiques se lèveront à huit heures du matin ; ils prendront immédiatement leur café et ne pourront être dérangés, pour quelque cause que ce soit, dans l'exercice de cette importante fonction.

3. A midi, ils déjeuneront à la fourchette. Le vin à discrétion. A six heures, ils dîneront de même. Toujours le vin à discrétion.

4. Les domestiques étant des hommes libres, n'auront plus à subir l'humiliation de monter derrière une voiture. Si les ci-devant maîtres tiennent à être accompagnés par eux, ils devront leur donner une place dedans.

5. La livrée est abolie. Les domestiques seront exactement habillés, conformément à la loi naturelle, comme les ci-devant maîtres.

6. A compter de la publication des présentes, les gages des domestiques seront doublés de plein droit.

7. Tout domestique aura son dimanche libre. S et dernier. Il y aura deux dimanches par semaine. Vive la république !

Le poète. Alors je comprends l'enthousiasme. — **Le valet.** Dam ! on est libre, ou on ne l'est pas... Ainsi donc, d'après ça, vous voyez bien que j'ai quelques petites chances d'être nommé représentant... Quand je n'aurais pour moi que la voix de tous les domestiques sans places dont je veux faire le bonheur, ce serait certainement plus qu'il ne m'en faudrait.

Le poète. Dieux paternels ! je crois rêver, est-ce que cette belle révolution aurait décidément troublé toutes les cervelles ?... Ecoute, Baptiste ! — **Le valet.** Citoyen ?... je veux dire, Monsieur ?

Le poète. Si j'ai un conseil à te donner, dans ton intérêt, c'est de te mêler un peu moins des affaires de la république, et de t'occuper un peu plus de ton ouvrage, m'entends-tu bien ? — **Le valet.** Mande excuse, monsieur ; mais je me suis laissé dire que la république était la chose de tout le monde, et que pour lors chacun avait le droit de mettre la main à la pâte... C'est les droits de l'homme, ça !

Le poète. A la bonne heure ; mais, en attendant, va à ton ouvrage. — **Le valet.** Dites-donc, monsieur, c'est donc bien vrai que comme ça tout le monde aura le droit de voter ?

Le poète. Certainement, puisque nous gratifions la France du suffrage universel. — **Le valet.** En voilà une belle loi !... ainsi tout le monde, les domestiques, les cochers, les portiers, les palefreniers, les marmitons, les décrocheurs, les chiffonniers, les vidangeurs, les savonniers, tout ça, tout ça sera électeur ?

Le poète. Sans aucun doute. — **Le valet.** C'est superbe ! et les militaires ? est-ce vrai que les régiments iront aux élections tambours et musique en tête ?

Le poète. Les militaires sont des citoyens, et, à ce titre, ils ont droit de suffrage comme les autres... Seulement, le ministre de la guerre réglera spécialement pour eux l'ordre et la marche du vote. — **Le valet.** C'est ça ; ils voteront par peloton, pas accéléré, marche ! Ah ! mon Dieu comme ça sera beau ! Mais, dites-donc, monsieur, ça serait tout de même drôle si j'allais être nommé représentant du peuple ?

Le poète. Oui, très drôle, en effet... Mais je ne pe... se pas, mon pauvre Baptiste, que tu songes sérieusement... — **Le valet.** Eh ! que sait-on, monsieur... on dit que ce sera une loterie ; le bon numéro peut bien m'arriver comme à un autre.

Le poète. Allons donc, tu es stupide ! — **Le valet.** On aurait vu des choses plus étonnantes que ça... d'abord, je suis d'un club où il y a beaucoup de domestiques qui, par parenthèse, sont sur le pavé. Eh bien ! pas plus tard que hier, je leur z'y ai fait une petite motion qui les a tous transportés d'enthousiasme...

Le poète. Laquelle ? — **Le valet.** Une chose magnifique !... de faire décréter par l'Assemblée nationale que tous les gages seraient doublés, et que dorénavant chacun aurait son dimanche.

Le poète. Est-ce fini ? — **Le valet.** Mon Dieu, oui ! vous voyez que ce n'est pas long.

Le poète. Et tu appelles cela l'Organisation du travail ? — **Le valet.** Dam ! il me semble que ça ne peut pas s'appeler d'une autre manière. Qu'est-ce que c'est que l'Organisation du travail ? C'est le moyen d'améliorer le sort des travailleurs, pas vrai ? Eh bien ! notre projet de loi n'améliore-t-il pas considérablement le sort des domestiques qui, dans l'ordre social, sont les premiers travailleurs ?

Le poète. Donnez-vous donc le peine de faire des théories magnifiques, pour les voir ainsi appliquées ! — **Le valet.** Est-ce que Monsieur trouve, par hasard, quelque chose à redire à notre plan d'organisation ?

Le poète. Rien du tout ; il est admirable de tous points... seulement, je te recommande de m'allumer du feu, ce soir, à dix heures, et de ne pas oublier, s'il est possible, comme hier, de faire la couverture de mon lit. — **Le valet.** Ah ! Monsieur, je vas vous dire, c'est que hier j'étais au club des Indépendants où la séance s'est prolongée jusqu'à minuit...

Le poète. J'admets l'excuse, mais ce soir... — **Le valet.** Ce soir, je dois faire mon rapport sur l'organisation du travail, et je ne sais pas trop quand ça finira, vu que le président régale de chablis.

Le poète. Allons, très bien ; je vois qu'il faudra me passer encore de tes services. — **Le valet.** Dam ! Monsieur est trop raisonnable pour ne pas comprendre qu'au jour d'aujourd'hui les devoirs de citoyen doivent passer avant tout.

Le poète. C'est trop juste ! — **Le valet.** D'ailleurs, Monsieur peut dire lui-même s'il a le temps de s'amuser à faire des vers, comme autrefois ?

Le poète, (à part.) Quel sujet de Méditations ! — **Le valet.** Après cela, avec un peu de bonne volonté, Monsieur peut bien se coucher tout seul, je crois, comme un bon républicain ?

Le poète. A merveille !... il est clair que je serai bientôt obligé de faire mon lit moi-même ! — **Le valet.** Au bout du compte, ce serait un petit malheur... mais que voulez-vous, Monsieur ? COMME ON FAIT SON LIT, ON SE COUCHE.

L'ETAT ACTUEL DE LA FRANCE.

La révolution poursuit son cours ; à chaque période de l'histoire, le peuple n'est parvenu à un aussi haut degré de pouvoir et d'autorité. Son ascendant est complet. Au despotisme de l'empire et de la monarchie, les français en ont substitué un autre, républicain dans son essence. La populace est maîtresse absolue de l'hôtel de ville. Le seul rempart existant entre le pouvoir populacier (*m-b-pouvoir*) et l'intelligence et la propriété des classes haute et

moynne, la garde nationale a été renversée. Les événements de la dernière quinzaine tourneront à l'histoire un thème volumineux de résultats aussi surprenants qu'inattendus.

Les finances et le commerce sont dans un état critique qui ajoute encore aux nombreuses et graves difficultés politiques. Le premier acte de la crise a été la suspension des paiements en espèces par la banque de France. Le 15 de mars, M. d'Argout, gouverneur de cette banque a présenté un tableau alarmant de l'état de cet établissement. Par ce tableau, il paraît que la Banque, en quinze jours a escompté pour Paris, 110 millions de francs. Elle a payé au gouvernement 75 millions sur 125 millions qu'elle lui devait. En un mot, en quinze jours ses fonds en espèces ont diminué de 140 millions à 70 millions de francs. Une panique s'en est suivie ; les portes de la banque étaient assiégées. En conséquence de ce tableau, le gouvernement a autorisé la suspension des paiements en espèces et permis l'émission de billets de la valeur de 100 francs (£4 sterling) limitant néanmoins cette émission de billets à 350 millions de francs (£14,000,000 sterling). Cette mesure a pour le moment calmé les craintes publiques, qui néanmoins reparaitront bientôt sous une nouvelle forme ; et il n'est guère possible qu'un décret quel qu'il soit, puisse empêcher l'exportation entière des capitaux français dans d'autres pays où ils seront plus en sûreté.

Les événements politiques ne sont pas moins alarmants. M. Carnot, ministre de la justice et des cultes a adressé une circulaire aux archevêques et évêques, leur enjoignant de conseiller au clergé de leurs diocèses de prendre une part active dans les élections et de favoriser le républicanisme. Cette circulaire a été regardée comme une intervention, une violation de la liberté ; mais deux jours après, M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur a adressé aux commissaires du gouvernement par toute la France, une circulaire rédigée dans des termes semblables à ceux en usage aux jours de la terreur, qui a créé une consternation générale. Une seule phrase en montera l'intention et le but. M. Ledru-Rollin, en expliquant aux agents du gouvernement les pouvoirs dont ils sont revêtus, dit : *Quels sont vos pouvoirs ? Ils sont illimités. Agents de l'autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi ; Vous êtes investis de la souveraineté du peuple ; vous ne prenez des ordres que de votre conscience ; vous devez agir suivant que les circonstances l'exigeront pour le salut public.* M. Ledru-Rollin, leur prescrit la conduite qu'ils doivent tenir envers la garde nationale, les municipalités, les corps judiciaires et l'armée, et particulièrement, à l'égard des élections. Ses instructions à ce sujet sont de faire leurs efforts pour faire élire des jeunes gens sans éducation, tirés des classes ouvrières, qui soutiendront et feront progresser les principes ultra-républicains. Ce document a causé la plus vive alarme dans toutes les classes ; les clubs se sont récriés contre son caractère arbitraire ; des difficultés très sérieuses se sont élevées entre les membres du gouvernement qui ont été forcés de publier une déclaration vague pour réparer autant que possible le mal causé par la circulaire de M. Ledru-Rollin dont l'expulsion du gouvernement paraissait inévitable, lorsqu'un événement inattendu est venu changer complètement la situation et faire de M. Ledru-Rollin, le membre le plus puissant et le plus formidable du gouvernement, grâce à l'appui que lui prête la populace.

Jusqu'à cet événement la garde nationale avait été considérée par la haute et la moyenne classe comme la protectrice de la paix du pays, de la vie, et de la propriété. Comme résultat nécessaire de cet ordre de choses, la garde nationale par son influence avait combattu jusqu'à un certain point, la tendance à une démocratie illimitée. Pour détruire cette influence, Ledru-Rollin a dissous les compagnies d'élite composées de cette partie de la garde